

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mai 2000
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 23 mai 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 22 mai 2000 qui vous est adressée par M. Tariq Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, à propos de l'incursion turque de grande envergure dans le nord de l'Iraq du 8 mai 2000. Le Vice-Premier Ministre demande à l'Organisation des Nations Unies d'assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte en mettant un terme à ces agressions et ces menaces contre l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

**Annexe à la lettre datée du 23 mai 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais, comme suite à la lettre qui vous a été adressée le 26 avril 2000 par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, appeler votre attention sur le fait que, le 8 mai 2000, des unités de l'armée turque, évaluées à 5 000 hommes appuyées par des avions de chasse et des hélicoptères, ont envahi le nord de l'Iraq, dans la zone de Kani Massi. L'invasion et les bombardements ont occasionné des pertes humaines et matérielles considérables pour les membres de la communauté kurde de notre peuple dans cette région, et endommagé des biens publics.

Cette nouvelle agression turque s'inscrit dans la série des attaques perpétrées par ce pays contre le territoire iraquien et intervient en même temps que les attaques quotidiennes perpétrées par les États-Unis et la Grande-Bretagne contre l'Iraq.

Cette série d'agressions et de violations commises par les forces armées turques contre le territoire et l'espace aérien iraqiens confirme les avertissements répétés de l'Iraq quant aux conséquences de l'attitude ambiguë de la Turquie vis-à-vis de la situation difficile qui prévaut dans le nord de l'Iraq et la contribution de ce pays à la perpétuation de cette situation pour faciliter les desseins américano-britanniques qui visent à maintenir les zones d'exclusion aérienne au nord et au sud de l'Iraq et à empêcher le rétablissement de l'autorité légitime dans cette région.

Le Gouvernement iraquien condamne vigoureusement cette nouvelle agression turque contre son territoire, demande au Gouvernement turc de retirer ses troupes et se réserve le droit de répondre à ces actes d'agression au moment et à l'endroit qu'il aura choisi. Le Gouvernement iraquien réaffirme le droit de la République d'Iraq, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, d'imputer à la Turquie l'entière responsabilité internationale pour ses actes d'agression répétés et les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de l'Iraq qui mettent gravement en danger sa sécurité et son unité territoriale.

J'espère que l'Organisation des Nations Unies assumera les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte pour mettre un terme aux menaces et aux agressions dont mon pays est victime et vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour engager le Gouvernement turc à respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international et à retirer immédiatement ses forces armées du territoire iraquien.

Le Vice-Premier Ministre,
Ministre des affaires étrangères par intérim
(*Signé*) Tariq **Aziz**